

2025-10-51



Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : Gristi StephanieAgissant en qualité de Présidente pour l'association : Compagnie NanaquiTél. : 06 61 25 92 33 Mail : cie.nanaqui@gmail.com

Agrément n° : _____

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De : ☐ 1^{er} groupe ☒ 3^{ème} groupe (cochez le groupe de votre choix)➡ 1^{er} groupe : boissons non alcoolisées/ 3^{ème} groupe : boissons ne titrant pas à plus de 18° d'alcoolDu : Samedi 1^{er} novembre 2025 à 12H (vin, bière, cidre, vin doux naturel, crème de cassis...etc)Au : Samedi 1^{er} novembre 2025 à 21HA l'occasion de : Samhain 4^{ème} éditionLieu de la manifestation : Marché, Jardin du centre de ressources

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A Rabastens le 17 septembre 2025 Signature :

ASSOCIATION NANAQUI
32 ter, rue des Prés
81800 RABASTENS
Tél. 06 52 27 83 68
Siret : 444 681 282 00059

Arrêté du Maire

(Partie réservée à l'administration)

Le Maire de la Commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

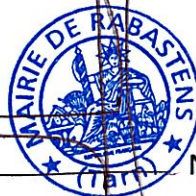
Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Arrête :Mme Gristi Stephanie de l'association Compagnie NanaquiEst autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} groupe à RabastensDu : Samedi 1^{er} novembre à 19 heures 00Au : Samedi 1^{er} novembre à 21 heures 00A l'occasion de : Samhain 4^{ème} Edition

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 28 octobre 2025

Le Maire



Nicolas GERAUD